

**Résidence du Trio Epsilon à Rouen et en Région Haute Normandie  
Saison 2003-2004**

**Convention de partenariat**

Entre

- **l'Association Trio Epsilon** dont le siège est situé 46, rue des Moines 75017 Paris, représentée par Madame Sarah LESCHIERA-BRAYER Présidente, habilitée à cet effet par une délibération du Conseil d'administration en date du 2 août 2002,

de première part,

et

- **la Ville de Rouen (Conservatoire National de Région de Rouen)**, dont le siège est situé place du Général de Gaulle 76000 Rouen, représentée par Madame Catherine MORIN-DESAILLY, Adjointe au Maire chargée de la Culture, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2003,

de seconde part,

et

- **l'Association Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique (CeFEDeM) de Normandie**, dont le siège est situé 50, avenue de la Porte des Champs 76000 Rouen, représentée par Monsieur Laurent LANGLOIS, agissant en qualité de Président,

de troisième part,

et

- **l'Association Région Musique**, dont le siège est situé 46, rue Saint-Hilaire 76000 Rouen, représentée par madame Christine RAMBAUD, Présidente, habilitée à cet effet par une délibération du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998,

de quatrième part,

et

- **l'Université de Rouen (service culturel)** dont le siège est situé ....., représentée par ....., habilitée à cet effet par ..... en date du .....

de cinquième part,

et

- **l'Association « Animation Musicale à l'Université » (AMU)** dont le siège est situé à l'hôtel des sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine 76000 Rouen, représentée par Monsieur Gérard ANGOUSTURES, Président, habilitée à cet effet par une délibération du Conseil d'administration en date de janvier 2002,

de sixième part,

et

- **l'Association des Concerts du Conservatoire (ACC)** dont le siège est situé 50, avenue de la Porte des Champs 76000 Rouen, représentée par Madame Florence LHERISSON, Présidente, habilitée à cet effet par une délibération du Conseil d'administration en date du 29 mai 2002,

de septième part.

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

### **Exposé**

Le Trio Epsilon sera en résidence à Rouen et en Région Haute Normandie durant la saison 2003/2004.

Le but de cette résidence articulée autour de deux axes, la formation et la diffusion, est de réunir des personnes issues d'horizons divers autour de la pratique et de l'écoute du répertoire de musique de chambre. Cette résidence sera composée de concerts, de sessions de cours, de master class, de conférences et d'animations musicales autour du thème de la Musique de Chambre le tout, en direction d'un large public.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'association Trio Epsilon, la ville de Rouen (Conservatoire National de Région de Rouen), le CeFEDeM de Haute Normandie, l'Université de Rouen (service culturel), Région Musique, AMU et l'ACC pour l'organisation de la résidence du Trio Epsilon.

Ce partenariat se concrétise par :

- des moyens financiers, techniques, logistiques, matériels et humains,
- l'engagement des partenaires sur des objectifs précis.

### **Article 2 : Durée**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003 et expirera à l'issue de la résidence soit le 30 juin 2004.

La durée de la résidence est fixée de novembre 2003 à juin 2004. Cette période a été précédée d'une phase préparatoire s'étendant de mai 2002 jusqu'à juin 2003.

### **Article 3 : Engagements du Trio Epsilon**

L'association Trio Epsilon s'engage à :

\* donner 100 heures de cours réparties sur quatre week-ends, entre novembre 2003 et juin 2004, et 10 heures de Master Class (courant janvier). Sur chacune des quatre sessions, 10,5 heures de cours sont mises en place pour le compte du CeFEDeM de Normandie.

Les publics concernés sont les suivants :

- élèves du Conservatoire National de Région de Rouen et des différents établissements d'enseignement musical de la région Haute Normandie à partir du IIème cycle,
- les étudiants de la faculté pratiquant un instrument,
- les étudiants du CeFEDeM,
- et les amateurs non inscrits dans des écoles de musique mais d'un niveau musical équivalent au IIème cycle d'écoles de musique.

Soixante stagiaires au maximum seront accueillis par session de cours. Ils seront sélectionnés par le Trio Epsilon en accord avec les différents partenaires. Deux réunions d'information en direction des stagiaires seront organisées début novembre 2003 pour préparer les sessions de cours.

\* donner trois concerts dont les programmes seront arrêtés en accord avec les différents partenaires.

\* donner un « concert découverte ».

\* donner un concert avec l'orchestre Symphonique du Conservatoire National de Région de Rouen.

\* fournir une attestation d'assurance à chaque partenaire de la présente convention.

### **Article 4 : Engagements de la ville de ROUEN**

La ville de Rouen (Conservatoire National de Région de Rouen) s'engage à :

\* accueillir les 4 sessions de cours au Conservatoire National de Région de Rouen pendant les week-ends et notamment de mettre à disposition les salles et le matériel nécessaire.

\* accueillir en semaine, 5h00 de master class dans la salle Maurice Emmanuel du Conservatoire National de Région de Rouen.

\* organiser et accueillir deux des concerts du Trio Epsilon dans l'auditorium du Conservatoire National de Région de Rouen.

\* organiser, avec l'ACC, le concert du Trio Epsilon avec l'orchestre symphonique du Conservatoire National de Région de Rouen.

\* à prévoir pour l'année 2004 le versement d'une somme de 1 400 Euros à l'association Trio Epsilon pour la mise en œuvre des manifestations liées à la résidence. La ville se délivrera des sommes dues sur facture en deux fois :

- versement de la moitié de la somme en février 2004 à l'issue des deux premières sessions de cours et du premier concert
- versement du solde de la somme due en mai 2004 à l'issue du deuxième concert.

\* la communication et les actions de promotion des manifestations listées ci-dessus seront prises en charge par la ville de Rouen (Conservatoire National de Région de Rouen).

La coordination générale de la résidence à la ville de ROUEN est placée sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire National de Région de Rouen.

#### **Article 5 : Engagements de l'Association CeFEDeM de Haute Normandie**

L'Association CeFEDeM de Haute Normandie s'engage à :

- \* pour les quarante deux heures de cours donnés pour le compte du CeFEDeM de Normandie, les membres du Trio Epsilon recevront une rémunération, faisant l'objet d'un contrat, sur la base d'un tarif brut horaire de 39,50 euros, auquel s'ajoute l'indemnité compensatrice de congés payés.

#### **Article 6 : Engagements de l'Association Région Musique**

L'Association Région Musique s'engage à :

- \* prendre en charge des actions de promotion et de communication pour la résidence du Trio Epsilon :
  - réalisation d'une plaquette de présentation de la résidence en juin 2003,
  - réalisation d'une affiche de présentation de l'ensemble des manifestations de la résidence en septembre 2003,
  - reprographie de la plaquette et de l'affiche,
  - diffusion de la plaquette de l'affiche auprès des différents partenaires et du public le plus large possible.
- \* recevoir et gérer les inscriptions des stagiaires et notamment à communiquer les informations nécessaires aux différents partenaires.

#### **Article 7 : Engagements de l'Université de Rouen (service culturel)**

L'Université de Rouen (service culturel) s'engage à :

- \* accueillir 5h00 de Master Class de Musique de Chambre dans l'amphithéâtre Axelrad,
- \* accueillir et organiser un concert de stagiaire à l'issue d'une des sessions de cours,
- \* accueillir et organiser le « concert découverte » dans l'amphithéâtre Axelrad,
- \* la communication et les actions de promotion des manifestations listées ci-dessus seront prises en charge par l'Université de Rouen (Service Culturel).
- \* prévoir le versement d'une somme de 1 500 Euros à l'association Trio Epsilon à l'issue du concert découverte.

#### **Article 8 : Engagements de l'Association « Animation Musicale à l'Université »**

L'AMU s'engage à :

- \* organiser et accueillir un concert du Trio Epsilon et à en prendre en charge la communication.

\* prévoir le versement d'une somme de 1 500 Euros à l'association Trio Epsilon à l'issue du concert.

### **Article 9 : Engagements de l'Association des Concerts du Conservatoire**

L'ACC s'engage à :

\* prendre en charge l'organisation du concert du Trio Epsilon avec l'orchestre symphonique du Conservatoire National de Région de Rouen,

\* prévoir le versement d'une somme de 1 400 Euros à l'association Trio Epsilon à l'issue du concert avec l'orchestre symphonique du Conservatoire. L'ACC versera la somme due sur présentation d'une facture.

### **Article 10 : Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel pourra faire l'objet de modification en cas de force majeure. Les manifestations seront alors reportées en accord avec les partenaires concernés.

Les dates clés de la résidence du Trio Epsilon sont les suivantes :

\* Déroulement des quatre sessions de cours au Conservatoire National de Région de Rouen :

- samedi 29 et dimanche 30 novembre 2003,
- samedi 7 et dimanche 8 février 2004,
- samedi 3 et dimanche 4 avril 2004,
- samedi 19 et dimanche 20 juin 2004.

\* Concerts du Trio Epsilon :

- Mardi 2 décembre 2003 à la faculté,
- Mardi 17 février 2004 à l'auditorium du Conservatoire National de Région de Rouen,
- Mercredi 16 juin 2004 à l'auditorium du Conservatoire National de Région de Rouen.

\* Concert découverte à la faculté le jeudi 11 décembre 2003 à la faculté.

\* Jeudi 15 avril 2004 : Concert du Trio Epsilon avec l'orchestre du Conservatoire National de Région de Rouen dans l'auditorium du Conservatoire.

### **Article 11 : Litiges**

En cas de difficultés concernant l'application de la présente convention, les sept parties s'engagent à se réunir pour analyser leurs contraintes réciproques et tenter de dégager un terrain d'entente.

Si le litige persiste après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de ROUEN.

### **Article 12 : Résiliation**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment à la présente convention en cas de non-respect par l'une des parties des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

### **Article 13 : Pièces annexes**

Est annexé le budget prévisionnel de la résidence établi par l'Association Trio Epsilon.

Fait à Rouen le \_\_\_\_\_ en sept exemplaires originaux.

**La Présidente de  
l'association Trio Epsilon**

Sarah  
LESCHIERA -BRAYER

**Pour le Maire de Rouen,  
Par délégation,  
L'Adjointe au Maire**

Catherine  
MORIN-DESSAILLY

**Le Président de l'association  
CeFEDeM de Normandie**

Laurent LANGLOIS

**La Présidente de  
l'association Région  
Musique**

Christine RAMBAUD

**Pour l'Université  
de Rouen**

**Le Président de l'association  
« Animation Musicale à  
l'Université »**

Gérard ANGOUSTURES

**La présidente de l'association  
des Concerts du  
Conservatoire**

Florence LHERISSON

